

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-01  
DE LA COMMUNE DE THEZIERS**

**Séance du 8 janvier 2025**

Etaient présents :

Mme GARCIA-FAVAND Murielle, maire

Mmes ARTERO Geneviève, GAZAVE Bérengère, MM. DALLARA Philippe et M. LAZOU Christian, adjoints au maire

Mmes ILDEVERT Corinne, LEROY Mireille, PATROUILLAULT Joëlle

MM ALLOSIA Vincent, FERRARI Hervé, conseiller(e)s municipaux

ABSENTS EXCUSES :

Mme CASTAN Catherine,

MM. DUPLAA Arnaud, MICHEL Christian, PONGE Anthony et TARDIEU Adrien (procuration à M. LAZOU Christian)

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Mme Bérengère GAZAVE est désignée à l'unanimité.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2024**

Le compte rendu n'appelle pas d'observation de la part des membres présents et il est adopté à l'unanimité

**3. DEL 2025-001 – Décision modificative n°1 Budget Principal 2024**

Monsieur le Maire adjoint en charge des finances

- Rappelle le vote du budget primitif et des virements de crédits pour le budget principal exercice 2024
- Précise que des crédits nouveaux doivent être ouverts afin de permettre une bonne gestion des finances communales.
- Propose la décision modificative n°1 du budget 2024.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTE** la décision modificative n° 3 suivante :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Electricité	+ 20 000.00	Remboursement sur salaires	+ 30 000.00
Entretien de terrains	+ 10 000.00	Redevances services périscolaires	+ 10 000.00
Assurances	+ 11 000.00	D.G.F	+ 20 000.00
Taxes sur salaires	+ 2 000.00		
Rémunération des non titulaires	+ 10 000.00		
Emplois aidés	+ 7 000.00		
<b>Total</b>	<b>+ 60 000.00</b>	<b>Total</b>	<b>+ 60 000.00</b>

#### 4. DEL 2025-002 – Aménagement de sécurité sur les RD 18, 109 et 500 Demande de subvention DETR 2025

Madame le Maire

- Rappelle la demande de subvention DETR faite en 2022 pour l'année 2023 sur les travaux de sécurisation des routes RD 18, 109 et 500
- Explique que, compte tenu du calendrier de réalisation, les services en charge de l'instruction du dossier ont reporté à 2024 l'analyse de la demande
- Précise que la demande a fait l'objet d'un classement sans suite en décembre 2024
- Propose la demande de réexamen du dossier au titre de l'année 2025 avec une nouvelle répartition des tranches

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DEMANDE** aux services de l'état de réexaminer le dossier au titre de la DETR 2025
- **FIXE** le nouveau plan de financement comme suit :

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Travaux	780 000.00	364 000.00	342 000.00
Honoraires	63 000.00	30 000.00	27 500.00
Frais annexes	15 500.00	7 200.00	6 800.00
<b>Total dépenses</b>	<b>858 500.00</b>	<b>401 200.00</b>	<b>376 300.00</b>
DETR	86 000.00	37 000.00	34 200.00
Région	38 000.00	18 200.00	17 200.00
Département	500 000.00	236 500.00	222 500.00
Fonds propres	234 500.00	109 500.00	102 400.00
<b>Total recettes</b>	<b>858 500.00</b>	<b>401 200.00</b>	<b>376 300.00</b>

#### Question de Mme LEROY : Que se passe-t-il en cas de 2<sup>ème</sup> refus ?

Réponse : Les dépenses seront réalisées sur fonds propres. Il est cependant préférable de connaître la réponse de la Préfecture au plus vite afin d'économiser d'autres dépenses. M. BURGOA, sénateur, va interpellier le Secrétaire Général de la Préfecture.

#### 5. DEL 2025-003 – convention d'adhésion au service de paie à façon du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard propose un service facultatif de paie à façon pour les collectivités territoriales et établissements publics. Cette mission a pour objectif d'aider les collectivités dans les travaux liés à la confection des paies (rémunérations et indemnités).

Dans ce cadre le service réalise l'ensemble des opérations liées à la paie des agents et des élus de la collectivité dans le respect de la réglementation en vigueur.

Les modalités d'exécution de ce service sont précisées dans la convention jointe au présent rapport avec le détail des prestations assurées précisé dans son annexe 1 et les tarifs appliqués, en vigueur tels qu'adoptés par le conseil d'administration du centre de gestion en date du 19 septembre 2024, précisés dans son annexe 2.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter le service de paie à façon du Centre de Gestion de la fonction Publique territoriale du Gard pour les prestations proposées et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante dont le texte est soumis aux conseillers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'adhérer au service de paie à façon du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025

- **APPROUVE** la convention d'adhésion au service de paie à façon telle que jointe en annexe.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention d'adhésion et tous les actes qui en découlent.
- **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la collectivité.

## 6. DEL 2025-004 Ouverture anticipée de crédits d'investissement 2025

Le Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L.1612-1, dispose que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de cette assemblée, peut sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

C'est pourquoi, une ouverture de crédits anticipée de crédits d'investissement est proposée au Conseil Municipal afin d'assurer le bon fonctionnement des services jusqu'au vote du budget primitif 2025.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 à hauteur des limites fixées dans le tableau ci-dessous

**Entendu** l'exposé de Madame le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article L.1612-1 du CGCT autorisant l'exécutif sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

**Considérant** qu'une ouverture anticipée de crédits d'investissement permet d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux jusqu'au vote du budget primitif 2025

**Le conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE** Madame le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

	Total des crédits d'investissement ouverts en 2024	Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2025
Chapitre 23	811 000.00	202 750.00

## 7. Questions diverses

- ❖ **Vœux 2025** : De bons retours ont été faits. A noter une forte mobilisation de la population et des nouveaux arrivants. Etaient également présents, M. le Sénateur Laurent BURGOA et les deux conseillers départementaux Mme Muriel DHERBECOURT et M. Gérard BLANC.
- ❖ **Rencontre avec le sénateur** : Mme le Maire et les adjoints ont reçu M. BURGOA le 8 janvier. Ils ont évoqué les problèmes des finances, de l'école et de la compétence de l'eau. Une demande lui a été faite pour organiser une visite du Sénat par la classe des CM et une autre pour le CMJ. Après échanges avec le collaborateur de M. BURGOA, la classe de CM ira au Sénat le 10 avril. Le CMJ quant à lui est, pour le moment, prévu le 8 octobre mais la date n'est pas définitive.
- ❖ **Commission travaux** : Les devis pour la mise en place de ralentisseurs sur la route d'Aramon, le chemin du Tribe, le chemin de Poussac, le chemin de la Palisse et la rue des Faubourgs ont été reçus. Ils font l'objet d'une demande de subvention au titre des amendes de police. Montant de la dépense = 35 930.00 € TTC pour une subvention attendue de 5 988.40 € (20% du HT)  
Les randonneurs ont demandé la pose d'un banc au parking du Castellat. A ce jour, la dalle est réalisée et le banc sera mis en place la semaine prochaine.

- ❖ **Facture d'eau** : Mme LEROY fait part de la demande qu'elle a reçue quant à la facturation d'eau et le sentiment que celle-ci a doublée.  
*Réponse : La commune n'a pas pratiqué de hausse du tarif de l'eau. L'abonnement a effectivement augmenté mais ce prix est fixé par la SAUR. Nous n'avons pas de pouvoir sur ce tarif.*
  
- ❖ **Lutte contre les pigeons** : Mme LEROY interroge le Conseil sur la possibilité que les chasseurs puissent piéger les pigeons sur le domaine public.  
*Réponse : Seuls les piégeurs ayant l'habilitation peuvent poser des pièges avec une autorisation de Mme le Maire.*
  
- ❖ **Action sociale pour les agents** : Madame le Maire est interrogé sur la possibilité de mettre en place des cartes cadeaux au profit des enfants du personnel.  
*Réponse : Les agents bénéficient du CNAS (Comité National d'Action Sociale) qui proposent des aides et notamment le Noël des enfants, les primes de rentrée scolaire... A charge pour les agents d'en faire la demande via leur espace personnel.*
  
- ❖ **Ecole** : A ce jour, nous ne disposons d'aucune information quant au nombre de classe à la rentrée. Aucune fermeture n'a été annoncée pour le moment.
  
- ❖ **Anciennes écoles** : l'évaluation a été demandée au service des Domaines mais pas de retour pour l'instant
  
- ❖ **Boulangerie** : La procédure pour casser le bail suit son cours. Le référé devant le juge est prévu le 22 janvier 2025.

La séance est levée à 19 h 08.